

Numéro inscription :	28 196 974	Circ. foncière :	Laval
DHM de présentation :	2023-08-03 14:10		

Registre des mentions

AVIS DE DÉCONTAMINATION

(Article 31.59 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2)

- La qualité des sols du terrain permet un usage résidentiel ou sensible (art.1 a. du RPRT) (respecte les valeurs limites de l'Annexe I du RPRT)
- La qualité des sols du terrain ne permet pas un usage résidentiel ou sensible (art.1 a. du RPRT) (ne respecte pas les valeurs limites de l'Annexe I mais respecte les valeurs limites de l'annexe II du RPRT)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAVAL

Laval, ce troisième (3^e) jour d'août de l'an deux mille vingt-trois (2023).

COMPARAÎT : **VILLE DE LAVAL**, personne morale de droit public légalement constituée en vertu du chapitre 89 des *Lois du Québec 1965* (S.Q. 1965, c.89), ayant son hôtel de ville au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 120, Laval, province de Québec, H7T 2Z5, représentée par Me Simon Tremblay, directeur du Service des affaires juridiques, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution du comité exécutif portant le numéro CE-20210324-836 adoptée lors d'une séance tenue le vingt-quatre (24) mars deux mille vingt et un (2021).

(ci-après le « Comparant »)

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval d'inscrire sur le registre le présent avis de décontamination concernant le terrain désigné ci-après, faisant état de l'absence ou de la présence des contaminants dans le terrain en deçà des valeurs limites réglementaires, tel que précisé au point 6 de cet avis et qui apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et signé par un professionnel visé par l'article 31.42 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2, et, le cas échéant, d'une mention des restrictions à l'utilisation du terrain inscrites sur le registre foncier devenues caduques du fait de la décontamination.

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant :

- 1.1 Les lots **UN MILLION QUATRE-VINGT-DIX SEPT MILLE SEPT CENT VINGT-SIX (1 097 726)** et **QUATRE MILLIONS CENT TRENTE-DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE-NEUF (4 132 549)** du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Laval; et
- 1.2 Sans bâtisse.
(ci-après « l'Immeuble »)

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

VILLE DE LAVAL est propriétaire de l'Immeuble en vertu de titres de propriété publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval sous les numéros 77 356, 37 789, 151 884 et 18 702 838 et son adresse est 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 120, Laval, province de Québec, H7T 2Z5.

3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE

Le terrain est situé dans la municipalité de Laval et les utilisations suivantes publiques et semi-publiques sont autorisées sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité.

4. DÉCLARATION PRÉALABLE

Le Comparant a déposé auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs le plan de réhabilitation et les documents suivants qui s'y rapportent : plan de réhabilitation 03-P0018155.008-0100-EN-L-0002-01 daté d'avril 2021.

5. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé ci-joint de l'étude de caractérisation « Surveillance des travaux de réhabilitation environnemental des sols – Terrain au nord-ouest de l'intersection du boulevard Sainte-Rose et de la rue Hotte, secteur Sainte-Rose, Laval (Québec) – Lots 1 097 726 et 4 132 549 du cadastre du Québec – Rapport final – 30 janvier 2023 – N/Réf. : 03-02110457.000-0230-EN-R-0100-00 en date du 30 janvier 2023, contresigné par le Comparant, fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 5.1 un énoncé de la nature des contaminants enlevés, éliminés ou présents dans le terrain et dont la concentration n'excède pas les valeurs limites réglementaires applicables;
- 5.2 un énoncé des catégories d'usages permis sur le terrain en fonction des valeurs limites réglementaires applicables ;
- 5.3 un résumé des travaux de décontamination qui ont eu lieu sur l'Immeuble;
- 5.4 la superficie du terrain occupée par les sols qui contiennent des contaminants dont la concentration a été ramenée en deçà des valeurs limites réglementaires ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;
- 5.5 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;
- 5.6 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.
- 5.7 un énoncé de la présence de matières résiduelles (nature, localisation, volumes) dans le terrain, s'il en est.

Ce résumé est signé par Aboubacar Tabouré, ingénieur, en date du 31 janvier 2023.

6. **MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE DÉCONTAMINATION**

La mention est faite que :

-les restrictions à l'utilisation du terrain inscrites sur le registre foncier sont devenues caduques du fait de la décontamination des sols sous les valeurs limites réglementaires de l'annexe II du RPRT.

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un nouvel avis de contamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'Immeuble, ou partie de celui-ci.

EN FOI DE QUOI, LE COMPARANT A SIGNÉ

À Laval, ce trois (3) août deux mille vingt-trois (2023).

Par : _____

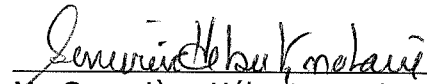
Me Simon Tremblay
Directeur du Service des affaires
juridiques

ATTESTATION

Je soussignée, Me Geneviève HÉBERT, notaire, ayant mon domicile professionnel au 1200, boulevard Chomedey, bureau 530, Laval, province de Québec, H7V 3Z4, atteste ce qui suit :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du Comparant;
2. Le présent document traduit la volonté exprimée par le Comparant;
3. Le présent document est valide quant à sa forme.

Attesté à Laval, le trois (3) août deux mille vingt-trois (2023).



Me Geneviève Hébert, notaire

Formulaire de documentation pour la numérisation d'une réquisition et/ou des documents qui l'accompagnent effectuée selon l'article 2982.1 C.c.Q et dont l'original est conservé sur support papier¹.

Note : tous les champs doivent être remplis.

Parties ou requérant à la réquisition, selon le type de réquisition ² :	<u>VILLE DE LAVAL</u>
Date de réception de la signature de la dernière partie à la réquisition d'inscription (excluant l'attestation, le cas échéant) (AAAA-MM-JJ) :	<u>2023-08-03</u>
Lieu de réception de la signature de la dernière partie à la réquisition d'inscription (excluant l'attestation, le cas échéant) :	<u>Laval</u>
Nom de la nature de chacun des documents joints numérisés devant accompagner la réquisition, le cas échéant :	<input type="checkbox"/> Ne s'applique pas <input type="checkbox"/> Avis d'exécution <input type="checkbox"/> Certificat de dépôt judiciaire ou récépissé <input type="checkbox"/> Certificat de divorce <input type="checkbox"/> Certificat de non-appel <input type="checkbox"/> Certificat de non-annulation <input type="checkbox"/> Certificat du greffier <input type="checkbox"/> Copie authentique de l'acte autorisant la réserve <input type="checkbox"/> Déclaration attestée de la liquidation <input type="checkbox"/> Déclaration sous serment <input type="checkbox"/> Description technique <input type="checkbox"/> Document résumé par le sommaire <input type="checkbox"/> Jugement <input type="checkbox"/> Pièces - versement ou dépôt indemnité provisionnelle <input type="checkbox"/> Plan <input type="checkbox"/> Preuve de décès <input type="checkbox"/> Preuve de signification <input type="checkbox"/> Résolution <input checked="" type="checkbox"/> Autre - Précisez: <u>Résumé études de caractérisation</u>
Renseignements sur la numérisation	
<input checked="" type="checkbox"/> Numérisation de la réquisition <input checked="" type="checkbox"/> Numérisation des documents qui l'accompagnent	
Date de la numérisation (AAAA-MM-JJ) : <u>2023-08-03</u>	
Numériseur utilisé (marque, modèle) : <u>Lexmark XC9235</u>	
Logiciel de numérisation utilisé : <input checked="" type="radio"/> Par défaut <input type="radio"/> Autre, précisez: _____	
Garanties du procédé quant à la préservation de l'intégrité* : <input checked="" type="radio"/> Par défaut <input type="radio"/> Autres (colorimétrie, résolution, qualité)	

Je soussigné(e) certifie que :

- J'ai effectué le transfert d'information que porte la réquisition d'inscription présentée et/ou les documents qui l'accompagnent, le cas échéant, à un support technologique;
- Si la réquisition principale a été numérisée, elle est originale ou certifiée conforme³. Elle est reproduite dans sa totalité. Elle comporte la même information que le document source (papier) et son intégrité est assurée;
- Les documents qui accompagnent la réquisition indiqués ci-dessus sont originaux ou certifiés conformes³. Ils sont reproduits en totalité. Ils comportent la même information que le document source (papier) et leur intégrité est assurée;
- Les informations fournies dans ce formulaire sont exactes;
- J'ai été formellement habilité(e) à effectuer la manipulation sur les documents indiqués ci-dessus;
- Je m'engage à conserver le guide d'utilisation de mon numériseur et du logiciel de numérisation utilisé.

Je reconnais que le fait d'indiquer mon nom ci-dessus et d'apposer ma signature conformément aux règlements pris en application du livre neuvième du Code civil du Québec a la même valeur juridique que si j'avais apposé ma signature manuscrite sur le formulaire.

Date (AAAA-MM-JJ) : 2023-08-03

Prénom, nom, profession : Geneviève Hébert, notaire

¹ Article 17, Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (RLRQ), chapitre C-1.1

² Indiquez le nom de toutes les parties ou de tous les requérants figurant dans la réquisition d'inscription, même si la numérisation ne concerne que les documents joints à cette réquisition.

³ La numérisation d'une copie certifiée conforme est possible seulement pour un document authentique autre que notarié en brevet.

* Assurez-vous que le matériel et les logiciels utilisés sont au minimum de qualité standard et que vous avez utilisé les options par défaut pour garantir que vos reproductions sont de la meilleure qualité possible.

ENGLOBE



Résumé

Me Simon Tremblay, Directeur du service
des affaires juridiques, Ville de Laval

Étude : Surveillance de travaux de réhabilitation environnementale des sols – Terrain au nord-ouest de l'intersection du boulevard Sainte-Rose et de la rue Hotte, secteur Sainte-Rose, Laval (Québec) – Lots 1 097 726 et 4 132 549 du cadastre du Québec – Rapport final – 30 janvier 2023 – N/Réf. : 03-02110457.000-0230-EN-R-0100-00

Auteur : Christian Soma, géo.

Date : Le 30 janvier 2023

LOCALISATION ET DESCRIPTION DU SITE

Le site à l'étude correspond aux lots 1 097 726 et 4 132 549 du cadastre du Québec à Laval. Il est localisé dans la portion nord de la ville de Laval. Plus précisément, il se trouve à environ 125 m au nord-ouest de l'intersection formée par le boulevard Sainte-Rose et la rue Hotte dans le secteur Sainte-Rose à Laval. Le terrain à l'étude est actuellement vacant et utilisé comme aire de stationnement, un parc municipal (parc de la Fabrique), et comprend le bâtiment de l'ancienne station de pompage, des roulottes pour la pêche.

La topographie du site à l'étude est relativement plane avec une légère pente vers la rivière des Mille-Îles au nord.

Le site à l'étude est situé dans une zone à vocations publique et semi-publique, mais on y retrouve également dans le secteur des zones à vocations résidentielle et commerciale. On note la présence de la rivière des Mille-Îles à la limite nord du site.

CONTEXTE ET OBJECTIF

Les travaux de surveillance environnementale réalisés s'inscrivent dans un contexte général de la réalisation des travaux d'aménagement à la berge des Baigneurs-Lot A pour l'ensemble des lots 1 097 726, 1 132 550, 1 132 551 et 4 132 549 du cadastre du Québec. Toutefois la surveillance environnementale des travaux porte uniquement sur les lots 1 097 726 et 4 132 549 du cadastre du Québec.

Cette étude de surveillance environnementale de la réhabilitation du terrain à l'étude est réalisée conformément au plan de réhabilitation (réf. : 03-P0018155.008-0100-EN-L-0002-01) préparé par notre firme en avril 2021 et approuvé par le MELCCFP sous le numéro 7610-13-01-01968-10 / 402030311 en date du 22 juin 2021.

Ce rapport de surveillance de réhabilitation environnementale a été préparé dans un contexte de changement d'usage pour les lots 1 097 726 et 4 132 549 du cadastre du Québec en vertu de l'article 31.54 de la section IV du chapitre IV de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). L'objectif de la réhabilitation environnementale du site est de ramener le niveau de contamination des sols sur le site à l'étude à un niveau de contamination inférieure aux valeurs de l'annexe II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT), soit inférieure au critère « C » du *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (Guide d'intervention) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

HISTORIQUE DU SITE

Le site a été antérieurement occupé par une usine de filtration d'eau potable et un garage municipal dans lequel des activités d'entretien de mécanique de machinerie lourde ont probablement été pratiquées. Un poste de ravitaillement en carburant y a été également exploité. Ces activités ont cessé avant 2003, puis le garage mécanique, le poste de carburant ainsi que l'usine ont été démolis. En effet, deux des activités antérieures ayant eu lieu sur le site à l'étude font partie de la liste des activités commerciales et/ou industrielles désignées à l'annexe III du RPRT, avec le code SCIAN : 811119, soit la présence d'un ancien garage de mécanique des véhicules lourds ainsi que la présence antérieure d'un poste de distribution de carburant.

CONTEXTE STRATIGRAPHIQUE

De façon générale, la stratigraphie du site consiste en une unité de pierre concassée (de la surface du terrain à $\pm 0,65$ m), suivie d'un horizon de remblai ($\pm 0,65$ m à $\pm 2,25$ m) hétérogène composé de proportions variables de silt et de sable avec un peu de gravier contenant de 20 à 40 % de débris (brique, pièces métalliques, béton de ciment, béton bitumineux, verre, etc.) variant entre 3 et 10 %. Cette unité repose sur un horizon de sol naturel d'argile silteuse ($\pm 2,25$ m à $\pm 2,60$ m), et cela, jusqu'à la fin des sondages. Le substratum rocheux n'a pas été atteint dans les sondages effectués.

PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE

CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE COMPLÉMENTAIRE DES SOLS

Les investigations de terrain effectuées par Englobe en février 2021 ont permis de relever la présence d'un horizon de sols contaminés en métaux présentant des concentrations supérieures aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT, lequel correspond également aux valeurs « C » des critères génériques du Guide d'intervention du MELCCFP. De façon plus précise, ces sols ont été rencontrés au sein du forage RO-15134-F-01 entre 1,22 et 1,78 m de profondeur et occupent une superficie de 452 m² pour un volume théorique de 253 m³. Étant donné la vocation publique non sensible projetée du site étudié, le critère d'usage retenu pour le site étudié correspond aux valeurs de l'annexe II du RPRT. Les sols en place au droit du forage RO-15134-F-01 sont donc non conformes et des travaux de réhabilitation environnementale doivent donc être effectués sur le site étudié.

Des horizons de matières résiduelles ont également été relevés sur le site étudié lors des travaux de caractérisation. Toutefois, les résultats obtenus à la suite de la réalisation des analyses chimiques ont permis de déterminer que ces matières résiduelles sont non dangereuses et peuvent être gérées conséquemment advenant leur excavation.

Par ailleurs, la présence d'eau souterraine contaminée en métaux (arsenic) au-delà du critère « eau de consommation » (« EDC ») du Guide d'intervention du MELCCFP et représentant un impact réel ou appréhendé pour la qualité de la rivière des Mille-Îles située en aval hydraulique du site

et les conduites d'égouts pluviaux et/ou sanitaires présentes sur le site à l'étude ou dans l'emprise des rues adjacentes.

Dans le cas de l'eau de surface (rivière des Mille-Îles), aucune contamination de celle-ci n'a été relevée lors des investigations de la caractérisation environnementale de site (CES) phase II réalisée par Englobe.

SOMMAIRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE

Les travaux de réhabilitation environnementale ont consisté en une caractérisation, puis par l'excavation et la disposition dans un site autorisé les sols « >C » de façon à rendre le site conforme pour un usage public ou semi-public non sensible. Les travaux de la surveillance de réhabilitation environnementale ont été réalisés dans un contexte de changement d'usage pour les lots 1 097 726 et 4 132 549 du cadastre du Québec en vertu de l'article 31.54 de la section IV du chapitre IV de la LQE.

Les travaux de la surveillance environnementale ont débuté le 14 juin 2022 par la réalisation de deux tranchées d'exploration afin de circonscrire la zone d'excavation des sols non conforme en raison de la présence d'obstacles souterrains (réseau d'aqueduc et massif électrique) dans le secteur des travaux. Par la suite, les travaux de la réhabilitation environnementale des sols non conformes ont débuté le 11 juillet 2022 et se sont poursuivis le 25 juillet 2022 ainsi que le 10 août 2022. L'approche utilisée pour la réhabilitation environnementale du site a été l'excavation et la disposition des sols contaminés non conformes dans un centre de traitement autorisé. Tous les travaux d'excavation et de ségrégation des sols ont été réalisés à l'aide d'une pelle hydraulique. Les sols ont été excavés en fonction des résultats d'analyses obtenus lors des études antérieures et au cours du présent mandat ainsi qu'en fonction des observations visuelles.

RÉSULTATS DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE

La ségrégation et la disposition finale des matériaux excavés ont été réalisées en fonction des résultats analytiques obtenus antérieurement et au cours des présents travaux. Au total, 42 échantillons de sols dont quatre échantillons de type « duplicata de chantier » ont été analysés en laboratoire.

Un volume total représentant une quantité de 880,8 t de sols contaminés « >C » a ainsi été disposé hors site, dont 421,32 t de sols « >RESC » et 459,48 t de sols dans la plage « C-RESC ».

ÉTAT FINAL DU SITE

Sols

La qualité environnementale des sols représentant la situation finale sur le site respecte le critère générique « C » du Guide d'intervention du MELCCFP, soit inférieur aux valeurs de l'annexe II du RPRT.

Eau souterraine

L'eau souterraine a été rencontrée dans l'excavation à la suite d'une découverte fortuite d'un réservoir d'huile souterrain présent dans le secteur des travaux d'excavation. Au total, un volume de 1 412,3 L d'un mélange d'eau-huileuse (eau avec phase flottante huileuse) ainsi que 274,7 kg de solides (boues) ont également été disposés le 26 juillet 2022 dans un site autorisé.

De façon générale, dans le cas de l'eau souterraine sur le site à l'étude, il serait de classe III, selon l'étude antérieure, puisqu'il est intercepté dans un dépôt meuble (sable-silteux) et que sa perméabilité est jugée trop faible pour supporter une source d'approvisionnement en eau. Les résultats analytiques de l'eau souterraine des études antérieures avaient également montré des concentrations supérieures à la limite de détection rapportée (LDR) pour certains métaux (aluminium, arsenic et manganèse) et même supérieures au critère « EDC » du Guide d'intervention du MELCCFP pour l'arsenic.

Aucune accumulation apparente de phase flottante ou lourde et ni aucun indice visuel ou olfactif n'avait été détectée dans les puits d'observation lors du relevé piézométrique.

CONCLUSION

Au terme des travaux réalisés entre les 11 juillet et 10 août 2022, un total de 880,8 t de sols contaminés « >C » et provenant de l'excavation RO-15134-F-01 a été éliminé dans un site autorisé de traitement à savoir :

- 421,32 t de sols « >RESC »;
- 459,48 t de sols dans la plage « C-RESC »;
- Les résultats montrent que les concentrations en hydrocarbures pétroliers (HP) C₁₀-C₅₀, en composés organiques volatils (COV), en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et/ou en métaux mesurées dans les échantillons des parois et fonds des excavations finales sur la totalité du site sont inférieures au critère « C » du Guide d'intervention du MELCCFP applicables, soit inférieures à l'annexe II du RPRT, ce qui confirme l'atteinte de l'objectif de réhabilitation pour ce site.

Les excavations ont été remblayées avec les sols conformes directement excavés dans le polygone réhabilité pour atteindre les sols contaminés, mais aussi des sols conformes provenant d'autres polygones d'intervention du terrain des travaux d'aménagement général à la berge des Baigneurs.

Lors de travaux, un total de 1 687 kg, dont un volume de 1 412,3 L d'un mélange d'eau-huileuse (eau avec phase flottante huileuse) et de 274,7 kg de solides (boues) ont également été disposés le 26 juillet 2022 dans le centre de traitement des eaux usées industrielles de H₂O Traitements industriels inc.

Ainsi, au terme des travaux de réhabilitation environnementale, la qualité environnementale des sols représentant la situation finale sur le site d'intérêt est conforme pour un usage à vocation publique ou semi-publique (institutionnelle non sensible). Toutefois, un volume total de 4 928,92 m³ de sols dans la plage « B-C » est toujours présent sur les lots 1 097 726 et 4 132 549.

RECOMMANDATION

Sur la base des résultats analytiques obtenus lors de la surveillance environnementale et de ceux des études antérieures, la qualité environnementale des sols en place sur le site à l'étude respecte maintenant la limite maximale acceptable pour un site à vocation publique ou semi-publique.

Par ailleurs, la présence d'eau souterraine contaminée en métaux (arsenic) au-delà du critère « EDC » du Guide d'intervention du MELCCFP pourrait représenter un impact réel ou appréhendé pour la qualité de la rivière des Mille-Îles située en aval hydraulique à la limite nord du terrain à l'étude ainsi qu'aux conduites d'égouts pluviaux et/ou sanitaires présentes sur le site à l'étude ou dans l'emprise des rues adjacentes. La réalisation d'un suivi environnemental de la qualité de l'eau souterraine est recommandée sur le site pour une durée initiale de cinq ans.

En raison du changement d'usage, les activités suivantes devront être réalisées :

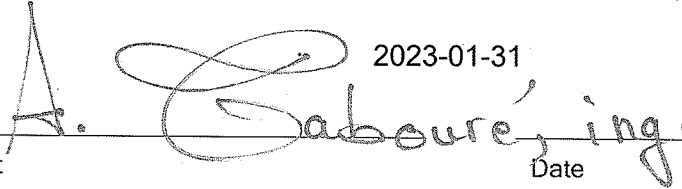
- Procéder à l'attestation de la présente étude par un expert, conformément à l'article 31.54 de la LQE, puis transmettre ces documents avec le rapport au MELCCFP;

- Enregistrer, par un notaire, un avis de décontamination au Bureau de la publicité des droits par le propriétaire du terrain lorsque la contamination constatée est inférieure à la valeur limite réglementaire prévue selon l'usage du terrain, conformément à l'article 31.59 de la LQE. Pour ce faire, un résumé d'étude devra être préparé sous pli séparé et attesté par un expert.

Aboubacar Tabouré
Nom de l'expert

388
Numéro d'identification de l'expert

Signature de l'expert

 2023-01-31

Date

Comparant dûment autorisé du propriétaire

Signature du comparant

Date

\\egnytedrive\englob\share\coteval\data\projets\025\p-0018155_villelaval_sp-2949\12_p0018155.021_rehabilitation_berge des laigneurs\4_1\travail\version 06\secretariat\03-p0018155.021-0100-en-r-0200-00_res.docx

Geneviève Hébert

Nom du signataire du document 28 196 974

Geneviève Hébert

Nom du signataire du document joint 001

Geneviève Hébert

Nom du signataire du document joint 002

Je certifie que la réquisition présentée le 2023-08-03 à 14:10 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Laval sous le numéro 28 196 974.

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis de décontamination	
Nom des parties :	Propriétaire	VILLE DE LAVAL
	Requérant	VILLE DE LAVAL